

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES
DIRECTION RÉGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES D'ÎLE-DE-FRANCE
ET DU DÉPARTEMENT DE PARIS
SERVICE LOCAL DU DOMAINE DE PARIS
16 rue Notre-Dame des Victoires
75081 Paris Cedex 02
mél : drfip75.pgp.domaine@dgfip.finances.gouv.fr

Affaire Suivie par : Robert DECUREY
robert.decurey@dgfip.finances.gouv.fr
Téléphone : 01.44.50.46.57

Paris, le 19 octobre 2017

Mesdames et Messieurs les directeurs
des établissements publics,

Mesdames et Messieurs les directeurs
des établissements publics
d'enseignement

Mesdames et Messieurs les
gestionnaires des services immobiliers
de l'État

OBJET : Remboursement forfaitaire des prestations de chauffage, d'électricité, de gaz et d'eau par les bénéficiaires de logements de fonction.

La présente note a pour but d'informer les gestionnaires des services immobiliers de l'actualisation des bases de remboursement des prestations accessoires à la fourniture du logement, lorsqu'il n'y a pas de compteurs individuels.

L'actualisation prend effet à compter du 1er novembre 2017 et devra apparaître sur les avis de paiement de redevances édités à compter de ce jour.

À titre d'information, les tarifs retenus sont les suivants :

- tarif de l'électricité : 0,14 €/KWH ;
- tarif de l'abonnement électricité : 8,40 €/mois ;
- tarif de l'eau : 3,41 €/m³
- tarif du gaz : 8,73 centimes d'euros/KWH ;
- tarif de l'abonnement gaz : 7,15 €/mois ;
- coefficient de conversion pour la consommation de gaz : 11,2 ;
- tarif du chauffage : forfait par radiateur 275 €.

Je vous rappelle que les tarifs de chauffage sont valables quel que soit le mode de chauffage collectif. En conséquence les tarifs CPCU ne sont pas pris en compte pour la détermination des prestations accessoires.

Les services gestionnaires sont invités à individualiser les consommations de fluides (par l'installation de compteurs individuels), lorsque cela est possible, afin de mesurer les consommations réelles des bénéficiaires de logements de fonction.

Le service local du Domaine de Paris reste à votre disposition pour toute précision complémentaire.

Par délégation

l'Adjointe à la Cheffe du service local du Domaine de Paris



Maryse BALDACHINO

Administratrice des Finances publiques adjointe